

Statut particulier renforcé

JURA BERNOIS La session de printemps s'est ouverte, hier, et la Députation francophone n'a pas tardé à entrer en jeu, puisque la révision de la LStP a été votée et aisément acceptée.

PAR SÉBASTIEN GOETSCHMANN

Le gros morceau pour la Députation francophone est passé comme une lettre à la poste. La modification de la loi sur le statut particulier (LStP) du Jura bernois et sur la minorité francophone de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2022, a été acceptée à la quasi-unanimité. Dans la foulée du vote, le Conseil du Jura bernois (CJB) et la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ) ont salué l'approbation de cette nouvelle mouture par le Grand Conseil, qui leur permettra de bénéficier de davantage de compétences.



Lors de cette première journée du Grand Conseil, la modification de la loi sur le statut particulier a été acceptée sans coup férir. A-STÉPHANE GERBER

«C'est une page de notre histoire qui s'écrit avec la modification de la LStP.»

MOUSSIA DE WATTEVILLE
DÉPUTÉE VERTE ET FRANCOPHONE
AU GRAND CONSEIL

«Cela renforcera la position du Jura bernois et des francophones biennois», a assuré Anne-Caroline Graber, membre de la Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE). Parmi les points importants de cette modification de loi, l'élue UDC a relevé l'instauration d'un seul cercle électoral pour les 24 membres du CJB, qui répond positivement à un postulat accepté en 2018 du député Tom Gerber (PEV). «C'est une page de notre histoire qui s'écrit», a affirmé Moussia de Watteville (Les Verts). «La population pourra

élire les membres du CJB, quel que soit leur cercle électoral, mais les partis politiques s'engagent à veiller à conserver une représentativité des candidats des trois anciens districts de La Neuveville, Courtelary et Moutier, afin de garder un équilibre au sein du cénacle», a-t-elle rappelé.

Le CJB aura également une plus grande marge de manœuvre pour l'utilisation des Fonds de Loterie, du sport et d'encouragement des activités culturelles, et aura la possibilité de traiter directement des

tâches en lien avec l'identité propre du Jura bernois, comme des dossiers interjurassiens, transfrontaliers et intercantonaux.

Renforcement du CAF

Côté biennois, le périmètre d'action du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) sera élargi aux 19 communes de son arrondissement administratif. Un pas important vers la promotion du bilinguisme et le renforcement de la minorité francophone.

La révision de la LStP prévoit également d'affermir les services publics en français, dans les offices de l'administration cantonale des monuments historiques, de la sécurité civile, sport et affaires militaires, des impôts et de la promotion économique. Plusieurs députés ont relevé le modèle de réussite que représente le statut particulier, enjoignant la population de Moutier à reconnaître, lors du vote du 28 mars, la place privilégiée octroyée au Jura bernois par le canton. Même Hannes Zaugg-Graf (Verts libéraux) a indiqué

que si le projet faisait l'unanimité au sein de la Députation, c'est qu'il devait forcément être bon.

La représentante du PSA Maurane Riesen, tout en soutenant cette révision, a regretté qu'elle ne soit pas plus visionnaire quant à la place réservée à la minorité francophone. «Il s'agit essentiellement d'un toilettage et aucune compétence décisionnelle n'est donnée en plus au CJB», a-t-elle déploré. Au final, la modification de la LStP a recueilli 134 voix positives et une abstention.

CONCORDANCE

Pas de soutien pour une représentation équilibrée des hommes et des femmes

L'initiative parlementaire pour un renforcement du système de concordance aux niveaux de la présidence du Grand Conseil et des présidences des commissions, déposée par les socialistes Manuela Kocher Hirt (Worb), Andrea Rüfenacht (Burgdorf) et Ursula Zybach (Spiez), a été refusée par 85 voix contre 65 oui et 1 abstention. Partant du constat que la direction du Bureau du législatif est exercée actuellement par trois hommes – alors que le Grand Conseil compte 35,63% de femmes et 64,38% d'hommes – et qu'il faudra attendre encore cinq ans avant qu'une femme puisse devenir présidente, l'objectif de cette modification était donc d'inscrire dans la loi sur le Grand Conseil qu'une représentation équilibrée des hommes et des femmes devait être équitablement prise en compte. Si personne n'a nié l'importance que les femmes soient davantage représentées, plusieurs ont estimé que cette initiative n'était pas la bonne solution. «C'est la tâche des groupes de veiller à l'équilibre», a affirmé Beatrice Eichenberger (Le Centre). «C'est une erreur fondamentale de croire que nous représentons le peuple», a soutenu Hannes Zaugg-Graf (Verts libéraux). «Les jeunes, les vieux, les travailleurs ne sont pas non plus assez nombreux. Mais c'est un problème structurel contre lequel il faut lutter. Ici, on ne s'attaque malheureusement qu'aux symptômes», a-t-il conclu. La proposition ne sera donc pas étudiée de sitôt. SGO

La protection du climat dans la Constitution

ENGAGEMENT Le canton de Berne doit être climatiquement neutre d'ici à l'année 2050.

Cette première session de l'année, qui s'étendra sur trois semaines, a débuté par une minute de silence, à la demande du président du Grand Conseil, Stefan Costa, en mémoire des plus de 1000 victimes bernoises du coronavirus. L'élue PLR a ensuite rappelé les règles d'hygiène et encouragé les membres à poursuivre les efforts nécessaires à la lutte contre la pandémie, qui sévit encore. D'efforts, il a aussi été question avec le premier dossier traité par le Grand Conseil: une modification de la Constitution bernoise. Cette révision, qui passait en deuxième lecture, était devenue nécessaire depuis

l'initiative parlementaire «La protection du climat: une tâche prioritaire à inscrire dans la Constitution cantonale», soutenue provisoirement par le législatif, en 2019.

Le projet d'article constitutionnel élaboré par la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) comporte un objectif clair: le canton de Berne doit être climatiquement neutre d'ici à 2050. Et la protection du climat n'implique pas seulement la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais également l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique.

«Le canton de Berne doit d'une part s'efforcer d'empêcher le réchauffement continu du système climatique, et d'autre part prendre des mesures pour pouvoir réagir de façon appropriée aux répercussions du changement climatique. La nouvelle disposition constitutionnelle mentionne par ailleurs le principe de durabilité, selon lequel la protection du climat doit tenir pareillement compte de l'environnement, de la société et de l'économie», mentionnait la CIAT dans son rapport. Or la Commission n'était pas entièrement d'accord sur un point en particulier. La majori-



Le Grand Conseil a avalisé l'inscription de la protection du climat dans la Constitution cantonale. LDD

té tenait à reprendre une terminologie de l'Accord de Paris en exigeant que «le canton et les communes orientent dans l'ensemble les flux financiers publics vers un développement neutre du point de vue climatique et résilient au changement climatique». «En ajoutant «dans l'ensemble», par rapport à la première lec-

ture, nous indiquons que ce ne sont pas tous les investissements individuels qui doivent être neutres, mais la globalité», a expliqué Daniel Klausner (Les Verts). La minorité voulait, elle, parler de **placements financiers**, «une terminologie plus précise», pour Hans Jörg Rügsegger (UDC). «Il ne faut pas limiter l'effet de la loi aux

placements financiers qui ne concernent que 4,7 mios de francs pour le canton», a estimé Daniel Klausner. La proposition de la majorité a finalement été acceptée par 98 oui, 44 non et 10 abstentions, et fera office de recommandation à la population qui votera cette modification de la Constitution bernoise. SGO